

# Définitions

## Aide Complémentaire Santé (ACS)

L'Aide Complémentaire Santé (ACS) est une aide financière au paiement d'un contrat de complémentaire santé. Elle s'adresse aux personnes dont les ressources dépassent au maximum de 35 % le plafond d'attribution de la CMU-C, soit 981 € au 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## Arrivées ou séjours

Nombre de clients différents qui séjournent une ou plusieurs nuits consécutives dans un même hôtel.

## Auto-entrepreneur

Le régime de « l'auto-entrepreneur » s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire, et dont l'entreprise individuelle remplit les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise et qui opte pour exercer en franchise de TVA.

Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. L'auto-entrepreneur bénéficie :

- d'un régime micro-social simplifié ;
- d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans ; toutefois, l'auto-entrepreneur qui crée une activité artisanale à titre principal doit s'inscrire au RM ;
- d'une exonération de TVA ;
- et sur option, d'un régime micro-fiscal simplifié (versement libératoire de l'impôt sur le revenu) et d'une exonération de la cotisation foncière des entreprises pendant 3 ans à compter de la date de création.

## Catégories de demandeurs d'emploi établies par Pôle emploi

La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi. Ils peuvent être en stage ou formation, en maladie, en contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ;
- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

## Cessation d'entreprise

Il s'agit de l'arrêt total de l'activité économique de l'entreprise. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance avec la notion plus large de cessation. Les liquidations qui font suite à une défaillance ne représentent qu'une partie, variable avec le temps et le secteur d'activité, de l'ensemble des cessations.

## Chômage

Situation des personnes de 15 ans ou plus, privées d'emploi et en recherchant un. Les frontières entre emploi, chômage et inactivité sont poreuses, ce qui amène souvent à parler d'un « halo » autour du chômage.

En France, deux sources statistiques principales sur le chômage existent : les statistiques mensuelles du ministère du Travail, élaborées à partir des fichiers de demandeurs d'emploi enregistrés par Pôle emploi, et l'enquête Emploi de l'Insee, qui mesure le chômage au sens du BIT.

## Chômeur (au sens du BIT)

En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence ;
  - être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
  - avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.
- Un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle emploi (et inversement).

## Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C)

La Couverture Maladie Universelle complémentaire (CMU-C) est une complémentaire santé qui permet la prise en charge gratuite, avec dispense d'avance des frais, du ticket modérateur, du forfait journalier hospitalier et de certains dépassements, notamment pour les prothèses dentaires et l'optique. La CMU-C est attribuée sous condition de ressources. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2018, le plafond est fixé à 734 € par mois pour une personne seule, en métropole. Les bénéficiaires du RSA socle qui en font la demande se voient attribuer la CMU-C sans étude de leurs ressources.

## Création d'entreprise

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir des informations du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene).

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : une création d'entreprise correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Par rapport aux immatriculations dans Sirene, on retient comme création pour satisfaire au concept harmonisé :

- 1) les créations d'entreprise correspondant à la création de nouveaux moyens de production (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) ;
- 2) les cas où l'entrepreneur (il s'agit en général d'un entrepreneur individuel) reprend une activité après une interruption de plus d'un an (il n'y a pas de nouvelle immatriculation dans Sirene mais reprise de l'ancien numéro Siren) ;
- 3) les cas où l'entrepreneur redémarre une activité après une interruption de moins d'un an mais avec changement d'activité ;
- 4) les reprises par une entreprise nouvelle de tout ou partie des activités et moyens de production d'une autre entreprise (il y a nouvelle immatriculation dans Sirene) lorsqu'il n'y a pas continuité de l'entreprise reprise.

On considère qu'il n'y a pas continuité de l'entreprise si parmi les trois éléments suivants concernant le siège de l'entreprise, au moins deux sont modifiés lors de la reprise : l'unité légale contrôlant l'entreprise, l'activité économique et la localisation. Depuis janvier 2009, les créations d'entreprises incluent les créations effectuées sous le régime d'auto-entrepreneur, puis de celui de micro-entrepreneur qui le remplace à partir de 2015. Il s'applique aux personnes physiques qui créent ou possèdent déjà une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale. Il offre des formalités de création allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

### Défaillance d'entreprise

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation.

### Demandeurs d'emploi en fin de mois / DEFM

Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

### Demandeurs d'emploi de longue durée / DELD

Les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) sont ceux inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

### Durée moyenne de séjour

Il s'agit du rapport du nombre de nuitées par le nombre d'arrivées.

### Emploi salarié

Par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente. Les non-salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire.

### Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie

L'enquête de fréquentation dans l'hôtellerie permet l'observation conjoncturelle de la fréquentation dans l'hôtellerie et

l'étude de la structure de la clientèle, notamment de son origine géographique. Elle permet d'établir des indicateurs de taux d'occupation, de durée moyenne de séjour ou de part de la clientèle professionnelle. Réalisée chaque mois depuis 1982, elle couvre un échantillon national de 8 300 établissements homologués (1 à 5 étoiles dans le nouveau classement hôtelier) et non homologués de chaînes de la France métropolitaine et des départements d'Outre-mer (DOM). L'échantillon final est de 14 000 hôtels environ pour satisfaire les besoins d'information locale.

### Entreprise

L'entreprise est la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes.

### Entreprise individuelle

Une entreprise individuelle est une entreprise qui est la propriété exclusive d'une personne physique. L'entrepreneur exerce son activité sans avoir créé de personne juridique distincte. Les différentes formes d'entreprises individuelles sont : commerçant, artisan, profession libérale, agriculteur. Chaque entreprise individuelle (comme chaque société) est répertoriée dans le répertoire Sirene.

### Foyer allocataire

Le foyer allocataire est composé du responsable du dossier (personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire), et l'ensemble des autres ayants droit au sens de la réglementation en vigueur (conjoint, enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Plusieurs foyers allocataires peuvent cohabiter dans un même lieu, ils constituent alors un seul ménage au sens de la définition statistique Insee. C'est le cas, par exemple, lorsque un couple perçoit des allocations logement et héberge son enfant titulaire d'un minimum social des Caf (RSA, AAH). En pratique, le terme « allocataire » est souvent utilisé à la place de « foyer allocataire ».

### Hôtellerie de plein air (camping)

Les campings-caravanings classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

### Intérim

L'opération de « travail intérimaire » (ou « intérim » ou « travail temporaire ») consiste à mettre à disposition provisoire d'entreprises clientes, des salariés qui, en fonction d'une rémunération convenue, sont embauchés et rémunérés à cet effet par l'entreprise de travail intérimaire (ou entreprise de travail temporaire).

Elle se caractérise donc par une relation triangulaire entre l'entreprise de travail temporaire, l'entreprise cliente et le salarié, et implique la conclusion de deux contrats : un contrat de mise à disposition (entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise cliente) et un contrat de mission (entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié).

### **Ipampa**

L'indice des prix d'achat des moyens de production agricole permet de suivre l'évolution des prix des services et des biens achetés et utilisés pour l'exploitation. Il inclut les engrais, les amendements pour améliorer les propriétés des sols, les produits phytosanitaires, les semences, le matériel et les équipements, le carburant, les aliments pour animaux, les médicaments et services vétérinaires, etc.

### **Ippap**

L'indice des prix des produits agricoles à la production mesure l'évolution des prix des produits vendus par les agriculteurs. Cet indice est élaboré à partir de l'observation des prix de marché.

### **Logement autorisé**

Un logement autorisé est un logement, non encore réalisé, qui entre dans le cadre d'un dossier de permis de construire ayant reçu un avis favorable.

### **Logement collectif**

Logement dans un immeuble collectif (appartement).

### **Logement commencé**

Un logement commencé est un logement faisant partie d'un bâtiment dont les fondations sont commencées (cas des logements collectifs) ou dont les « fouilles en rigole » sont entreprises (cas des logements individuels).

### **Micro-entrepreneur**

Le régime du micro-entrepreneur est la nouvelle dénomination pour celui de l'auto-entrepreneur depuis le 19 décembre 2014. Ce régime a été mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 aux personnes physiques qui créent, ou possèdent déjà, une entreprise individuelle pour exercer une activité commerciale, artisanale ou libérale (hormis certaines activités exclues), à titre principal ou complémentaire. Il offre des formalités de création d'entreprises allégées ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu. Pour en bénéficier, l'entrepreneur individuel doit remplir les conditions du régime fiscal de la micro-entreprise. De nouvelles dispositions, définies par la loi Pinel du 18 juin 2014, s'appliquent depuis le 19 décembre 2014. Le micro-entrepreneur bénéficie ainsi du régime micro-social, d'un régime micro-fiscal, d'une exonération temporaire de la cotisation foncière des entreprises et d'une exonération ou d'une franchise de TVA du fait de son activité.

Avant le 19 décembre 2014, il bénéficiait également d'une dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) pour les commerçants ou au répertoire des métiers (RM) pour les artisans, sauf cas particuliers. Depuis, la dispense a été supprimée mais l'immatriculation est gratuite.

### **Nuitées**

Nombre total de nuits passées par les clients dans un établissement ; deux personnes séjournant trois nuits dans un hôtel comptent ainsi pour six nuitées de même que six personnes ne séjournant qu'une nuit.

### **Population active (au sens du BIT)**

La population active dite « au sens du BIT » regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

### **Pôle emploi**

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi qui existe juridiquement depuis le 19 décembre 2008. Il est issu de la fusion entre l'ANPE et le réseau des Assedic pour permettre aux demandeurs d'emploi d'avoir un seul interlocuteur. Il a pour mission d'accompagner tous les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, aider les entreprises dans leurs recrutements et recouvrer les cotisations.

### **Prime d'activité**

Entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la prime d'activité remplace la prime pour l'emploi et le volet « activité » du RSA. Ces deux aides ne sont donc plus versées. La prime d'activité est un minimum garanti destiné aux personnes exerçant une activité professionnelle (salariés et travailleurs indépendants) dont les revenus ne dépassent pas certains plafonds.

### **Protection universelle maladie (PUMA)**

La protection universelle maladie (PUMA) est entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier 2016. La CMU de base a été supprimée. La protection universelle maladie assure aux personnes qui exercent une activité professionnelle en France ou qui résident en France de façon stable et régulière, la prise en charge des frais de santé en cas de maladie ou de maternité, à titre personnel et de manière continue tout au long de la vie.

### **Revenu de solidarité active (RSA)**

Le Revenu de solidarité active (RSA) s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes disposant de faibles ressources nulles ou faibles. Il est attribué à un foyer dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale. Depuis 2009, il remplace le RMI (revenu minimal d'insertion) et l'API (allocation pour parents isolés). Depuis 2016, le volet « activité » du RSA et la prime pour l'emploi sont remplacés par la prime d'activité. Celle-ci est un complément de rémunération versé par la Caf. Elle vise à inciter les travailleurs aux ressources modestes à l'exercice ou à la reprise d'une activité professionnelle et à soutenir leur pouvoir d'achat. Le RSA socle est maintenu dans le nouveau dispositif.

### **RSA socle**

Le RSA socle s'adresse aux personnes âgées de 18 ans ou plus sous conditions de ressources et composition du foyer. Depuis 2016, le RSA « socle » s'adresse aux personnes qui perçoivent entre 0,3 fois et 1,2 fois le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) et des plafonds de revenus pour le foyer doivent être respectés. Cette nouvelle aide vient en complément des revenus professionnels perçus. Le montant forfaitaire du RSA socle peut être majoré : sous conditions de ressources, une personne seule et/ou avec des enfants à charge ou à naître peut donc voir son montant RSA majoré.

## **Sit@del2**

Sit@del2 est une base de données du système statistique public relative à la construction neuve de logements et de locaux non résidentiels. Cette base est alimentée par les informations des permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclarations préalables. Sit@del2 est la continuité de Sitadel, prenant en compte les nouvelles variables des formulaires mis en place lors de la réforme du droit des sols en octobre 2007.

## **Taux de chômage**

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par PCS, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

## **Taux de chômage (au sens du BIT)**

Le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) est la proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT.

## **Taux d'occupation (hôtellerie, hôtellerie de plein air)**

Rapport entre le nombre de chambres (emplacements) occupés et le nombre de chambres (emplacements) offerts par les hôtels et campings ouverts. Il diffère du taux d'utilisation qui rapporte le nombre de chambres (emplacements) occupés au nombre de chambres (emplacements) total des hôtels et campings, qu'ils soient ouverts ou fermés.

## **Touriste**

Le visiteur qui passe au moins une nuit dans un hébergement collectif ou privé, pour un motif professionnel ou privé.

